PARA D'ILLIEZ 2025
COMPÉTITION ET RÈGLEMENT

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

LIEU ET DATES

La compétition de Hike&Fly « Para d'Illiez », organisé par le club Dents du Midi Vol Libre (DMVL), aura lieu le 30 Août 2025.
En cas de conditions météorologiques défavorables, la compétition sera reportée au dimanche 31 août 2025.
Si la compétition n'est pas reportée, le lendemain, dimanche 31 Août 2025, aura lieu une journée de test de matériel en partenariat avec quelques fabricants qui tiendront un stand à l'atterrissage.
La Para d'Illiez aura lieu à Val d'Illiez (VS) et Champéry (VS).
La zone de départ et d'arrivée est le terrain d'atterrissage « **en Bêtre** ».

MODALITÉ D'INSCRIPTION

Les participants doivent s'inscrire et payer les frais d'inscription au préalable.
- Date limite d'inscription : **28 août 2025**.

Dans la limite des places disponibles, une inscription sur place sera possible le jour de la compétition, moyennant un supplément de CHF 15.-.
L'inscription sera confirmée individuellement à chaque pilote après réception du paiement des frais d'inscription.
La liste des participants sera disponible sur le site internet : www.paradilliez.ch.
Le nombre de participants est limité à 99 parapentistes.

PRIX DE L'INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à **70.- CHF** (repas inclus) + **10.- CHF** pour la catégorie « **Découverte** »
En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés (CHF 5 retenir).
Une fois l'inscription confirmée, les frais ne seront remboursés qu'en cas de force majeure (raison médicale attestée par un certificat).

PRESTATIONS INCLUSES

Pendant la journée de Para d'Illiez, les prestations suivantes sont incluses dans les frais de l'inscription :
- Pour la catégorie « **Découverte** », un forfait journée est inclus pour l'utilisation de la navette et des remontées mécaniques (téléphérique, Crosets 8, Mossettes).
- Ravitaillement à l'atterrissage
- Prix souvenir
- 1 « Bon Boisson », 1 « Bon Crêpe » et 1 « Bon Repas »
- Animation du soir

Version du 20 avril 2025

CATÉGORIES ET CLASSEMENT :

La compétition propose deux catégories : « **Compétition** » et « **Découverte** »

Pour la catégorie « Compétition », le classement suivant sera appliqué :

- Hommes
- Femmes

Les trois premières places seront primées.

Les points seront comptabilisés de la même manière pour les deux catégories, mais seul le classement de la catégorie « Compétition » sera pris en compte.

LE PILOTE DOIT AVOIR :

- Une voile de parapente homologuée
- Un parachute de secours
- Casque
- Licence de vol libre catégorie parapente ou IPPI (niveau 4 ou 5) à présenter avant le départ
- Son RC aérienne valide
- Son assurance accident valide
- Un Smartphone avec le système d'exploitation ayant moins de 3 versions de retard sur la version actuelle le jour de la compétition

DEBUT DE LA COURSE :

Briefing **obligatoire** à 9h00 à l'atterrissage "en Bêtre" (présence de tous les participants requise).

9h30 départ de la course
Vous pouvez partir dans la direction de votre choix, en fonction de votre plan de course.

FIN DE LA COURSE :

Tous les points de contrôle en altitude (sommets, décollages, ateliers selfies, Touch and Go, etc.) seront fermés à 17h00.

Seul l'atterrissage (incluant le quizz et les jeux) restera ouvert jusqu'à 17h30.

En cas de conditions météorologiques dangereuses, certains points de contrôle pourront être fermés de manière anticipée. Les participants seront informés le plus rapidement possible via l'application de suivi.

LES DIFFÉRENTS POINTS À PRENDRE :

Les points de passages peuvent être adapté.

Les points de passages :

- Site « Croix de l'Aiguille » : **500**
- Site « Chalets d'Antème » : **600**
- Site « Soi » : **700**
- Site « Refuge de Bonavau » : **800**

- Point clé « Valerette » : **1'500**
- Point clé « Pointe de Bellevue » : **1'500**
- Point clé « Refuge de Chésery » : **1'200**

Les bonus :

- Bonus terrestre (« en Bêtre » à un site à pied) : **500**
- Les 3 « Point clés » (Valette, Bellevue et Chésery) : **1'500**
- Les 4 « Sites en bonus terrestre » : **1'000**

Vous trouverez une explication détaillée des bonus en page 6

Les ateliers :

- Selfies
  - Croix de l'hiver : **400**
  - Lac de Soi : **400**
  - Le « Mur Suisse » : **400**
- Touch & Go « Les Pétys » : **300**
- Shoot ou Slalom de punchingball :
  - 1 punchingball : **50**
  - 2 punchingballs : **100**
  - 3 punchingballs : **300**
  - 4 punchingballs : **500**
- Cible à l'atterrissage
  - 20m : **100**
  - 2m : **500**
- Couloir en U à l'atterrissage à « en Bêtre » : **200**
- Quizz « en Bêtre », réponse juste : **50**

Le Quizz est obligatoire après chaque atterrissage.

Les pénalités :

Le superviseur de la course pourra attribuer des pénalités en fonction de la gravité des infractions suivantes :

- Pour toute manœuvre dangereuse : selon la gravité
- Non-respect des propriétés privées et des cultures : pénalité variable selon la gravité de l'infraction.
- Infractions du règlement.

En catégorie « **Compétition** », l'utilisation de tout moyen de transport autre que la marche ou le vol (avec un parapente homologué) est interdite.
Cela inclus notamment, sans s'y limiter, les remontées mécaniques, voiture, vélo, etc … Son utilisation fait automatiquement déclasser en catégorie « **Découverte** ».

Faute grave : Exclusion de la compétition.

Il est interdit de changer de voile durant la compétition. Un changement de voile pendant l'évènement entraîne l'exclusion.

Il est obligatoire de suivre les chemins pédestres balisés ou les routes. Tout raccourci hors de ces itinéraires entraînera l'exclusion de la compétition.

COMPTABILISATION DES POINTS :

Les points ne seront attribués que si l'activité est réalisée avec succès sous le contrôle des responsables de poste ou après avoir scanné le code QR correspondant. Pour valider les points, les participants doivent utiliser un smartphone avec accès à Internet et GPS activé (iPhone 7 ou supérieur, ou un appareil Android équivalent).

Points de passages

Les points pour les « points de passages » sont comptabilisés lors du passage à pied au sommet validé avec l'application en scannant un code QR.
Il n'est pas possible de comptabiliser deux fois le même point de passage sans revenir à "En Bêtre" et valider son passage en répondant au quizz.
Les bonus ne sont également pas cumulable. (Par exemple, si vous validez 2 fois chaque point clé).

Selfie

Prendre un selfie avec, en arrière-plan, le mur suisse (télésiège chavanette), pour le lac de Soi, une partie du lac visible et pour la Croix de l'Hiver sa croix à son sommet.
Chaque selfie ne peut être fait qu'une seule fois.

Touch and go

Arriver en vol et effectuer un minimum de trois pas dans une cible de 30 m, redécoller sans que l'aile ne touche le sol, puis venir atterrir à « En Bêtre ».
Vous pouvez, lors de ce vol, réaliser les autres ateliers sur votre trajet.
Tout comme les sommets, vous devez repasser par « En Bêtre » pour le réaliser à nouveau.

Cible

Atterrir à « en Bêtre » avec les deux pieds à l'intérieur de la délimitation de la cible, soit de 20 mètres, soit de 2 mètres.

Après la cible vous pouvez enchainer sur le couloir en U.

Shoot ou slalom

5 punchingballs articulés sont placés en ligne droite, espacés de 5 mètres.
Vous avez le choix entre :

- En vol, vous devez renverser le maximum de punchingballs. Les points sont décomptés qu'à partir du 2ème.
- A pied, réaliser un slalom en tournant autour de chaque punchingball.

Attention, les priorités restent de mise : Si une personne est déjà sur le module, vous devez en choisir un autre.

Après le Shoot vous pouvez enchainer sur le couloir en U.

Couloir en U

L'effectuer selon le parcours signalisé par les cônes à la suite de l'atterrissage dans la cible, du slalom ou du shoot.
La voile ne doit pas toucher le sol depuis la cible, le slalom ou le shoot jusqu'à la fin du couloir.

Quizz (obligatoire après l'atterrissage)

Le quizz consiste en une question aléatoire avec réponse à choix multiples (QCM).
Raté ou réussi, il nous permet de valider votre passage par « en Bêtre ».

Bonus 3 point clés

Le bonus des trois points clés « Bellevue », « Refuge de Chésery» et « Valerette » ne pourra être comptabilisé **qu'une seule fois**.
La validation des points clés doit obligatoirement se faire à pied en scannant le QR code sur place.

Bonus Terrestre « Site depuis en Bêtre »

Pour valider le bonus terrestre, vous devez scanner le QR code à l'atterrissage d'En Bêtre, puis rejoindre à pied l'un des 4 sites désignés et y valider votre présence avec le QR code correspondant. Ce bonus ajoute automatiquement 500 points au score du site visité.

Bonus Les 4 Sites en bonus terrestre

Un bonus supplémentaire de 1000 points sera attribué aux participants ayant rejoint à pied les 4 sites suivants depuis l'atterrissage d'En Bêtre : Croix de l'Aiguille, Chalets d'Antème, Lac de Soi, Refuge de Bonavau.

SÉCURITÉ :

- **Si une croix jaune est placée sur la cible à l'atterrissage, il est impératif de se dérouter vers les champs en direction de Champéry et d'éviter d'atterrir dans un périmètre de 100 mètres autour de la cible.**

- **Chaque pilote doit obligatoirement signaler sa fin de course avant 18h30 à "en Bêtre" (en personne ou par téléphone).**

- Si un participant ne s'est pas annoncé avant 18h30 et n'a pas donné de nouvelles au superviseur de l'événement (avec confirmation de réception), l'organisation se réserve le droit d'engager des recherches à ses frais.

- Chaque pilote est responsable de lui-même par rapport à son matériel, ses compétences de vols, et les conditions météorologique.
  Il est également responsable du choix de l'itinéraire pédestre et doit **impérativement suivre les chemins balisés ou les routes**.
  En cas d'atterrissage hors des zones prévues, le pilote doit replier sa voile et rejoindre le chemin pédestre le plus proche.
  Le décollage est autorisé dans un périmètre de 50 mètres autour des sentiers pédestres balisés.

- Il est impératif de consulter régulièrement les messages de l'application, qui diffusent des informations importantes concernant la sécurité, les modifications de parcours, les alertes météo, etc.

RÈGLEMENT :

Respect du Règlement et des règles de compétition

En s'inscrivant à la course, le participant accepte sans réserve le présent règlement et les règles de la compétition.

Responsabilité

Par l'inscription le participant accepte que la participation à cette compétition se fait sous la seule et entière responsabilité du participant. Le participant est seul responsable, notamment mais pas uniquement, d'évaluer ses capacités et les conditions environnementales, de respecter les dispositions légales et les usages en matière de transport aérien et de veiller à la sécurité du matériel qu'il utilise. Dans la mesure où la loi le permet, l'organisateur exclut toute responsabilité, notamment en cas de dommages causés au participant, à son matériel ou par le participant à des tiers. Le participant est seul responsable de la conclusion des assurances nécessaires (en particulier l'assurance accident et l'assurance responsabilité civile).

Droits aux images et protection des données

Dans le cadre de la Para d'Illiez, des enregistrements audio-visuels contenant des données à caractère personnel des participants ainsi que des données personnelles seront collectés, créés, utilisés et diffusés dans le cadre du déroulement de l'évènement, de l'information du publique (en particulier la liste des participants) sur le site internet de Para d'Illiez et de la documentation de l'évènement en particulier sur le site internet de Para d'Illiez. Il est prévu de créer un ou plusieurs films sur la Para d'Illiez en utilisant les enregistrements audio-visuels faites dans le cadre de l'évènement et de diffuser ces films sur le site internet de la Para d'Illiez, ses représentations dans les réseaux sociaux, sur des festivals de films et dans des médias publics. En particulier les publications et traitements de données suivantes sont effectuées :

- Publication du nom, du prénom, du sexe, des informations fournies du participant, de la photo du participant sous la liste des inscriptions sur le site internet de Para d'Illiez ainsi que les canaux des réseaux sociaux en possession de Para d'Illiez.
- Toute utilisation du nom, prénom et d'autres informations fournis par le participant ainsi que les enregistrements audio-visuels du participant avant, après et pendant l'évènement qui sont nécessaire pour le déroulement de l'évènement et la création d'un live-stream de l'évènement.

- Toute utilisation du nom, prénom et d'autres informations fournies par le participant ainsi que toutes enregistrements audio-visuels pour la création d'un ou plusieurs films sur l'évènement. Le participant peut exiger auprès du club Dents du Midi Vol Libre (DMVL) de voir les films créer avant qu'ils soient publiés.

Par l'inscription le participant consent au traitement de ses données personnels et aux enregistrements audio-visuels mentionnées ci-dessus.

Par l'inscription le participant accorde au club Dents du Midi Vol Libre (DMVL) le droit d'utiliser et d'exploiter les enregistrements audio-visuels dans le monde entier pour une durée indéterminé. Le droit d'utilisation des enregistrements audio-visuel comprend le droit d'utiliser ces enregistrements pendant et après l'événement. Il accorde à DMVL le droit exclusif et irrévocable d'utiliser et de modifier les enregistrements audio-visuels pour produire un ou plusieurs films sur l'évènement et de diffuser les enregistrements audio-visuels ainsi les productions qui en découlent à des fins promotionnels, commerciales et non commerciales.